



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2025-44. MARCHÉ DES ASSURANCES - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des contrats d'assurance de la commune et du CCAS d'Ormes arrivent à échéance le 31 décembre 2025 et qu'en conséquence, il convient d'engager dès maintenant la procédure de renouvellement de ces contrats.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des règles de remise en concurrence des contrats d'assurance qui s'imposent aux collectivités locales, le renouvellement des contrats devra intervenir dans le respect du Code des Marchés Publics.

En l'occurrence et compte tenu des seuils résultant de cette réglementation, la procédure d'appel d'offres ouvert a été retenue, en application du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire précise que par décision n° 2025_022 du 10 février 2025, la commune d'Ormes a décidé de passer un contrat d'étude et de conseil en assurances avec la société PROTECTAS au même titre qu'en 2020. Ce contrat a pour but d'exercer un rôle de conseil durant le déroulement de la procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation a pour objectif la souscription de cinq contrats correspondant à six lots différents pour la Ville d'Ormes et le CCAS :

- **LOT N° 1** - ASSURANCE « RESPONSABILITÉ ET RISQUES ANNEXES ».
- **LOT N° 2** - ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES ».
- **LOT N° 3** - ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL ».
- **LOT N° 4** - ASSURANCE « PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES ».
- **LOT N° 5** - ASSURANCE « TOUS DOMMAGES AU OBJETS PRÉCIEUX ET/OU EXPOSITIONS – TOUS DOMMAGES AUX INSTRUMENTS DE MUSIQUE ».

Les contrats seront souscrits à effet du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de cinq ans avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de six mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 4 juin 2025,

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :

- ☐ D'adopter la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- ☐ D'approuver les Dossiers de Consultation des Entreprises proposés par la société PROTECTAS ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché dont les titulaires auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres, étant entendu qu'un compte rendu en sera fait au Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

